

**REGLEMENT D'EXAMEN BTS Diplôme : Brevet de Technicien Supérieur  
CYBERSECURITE, INFORMATIQUE ET RESEAUX, ELECTRONIQUE.  
OPTION A : INFORMATIQUE & RESEAUX**

Diplôme Education Nationale N° 32020116 de niveau 5 / code RNCP : 37391

Le règlement d'examen du Brevet de Technicien Supérieur **Cybersécurité, Informatique et réseaux, Électronique** dépend du contrat d'apprentissage signé par l'apprenant.

**Diplôme préparé dans le cadre d'un contrat d'apprentissage**

Unités de certification professionnelles :

		Forme de l'épreuve	Coef
U4	Etude et conception de réseaux informatiques	EPFF <sup>(1)</sup> écrite / 6h	4
U5	Exploitation et maintenance de réseaux informatiques	CCF <sup>(2)</sup> pratique	3
U6	Valorisation de la donnée et cybersécurité	EPFF <sup>(1)</sup> orale / 1 h	7

Unités de certification d'enseignement général :

		Forme de l'épreuve	Coef
U1	Culture Générale et Expression	EPFF <sup>(1)</sup> écrite / 4h	2
U2	Langue Vivante Etrangère : Anglais	CCF <sup>(2)</sup> deux situations : compréhension et expression orale	3
U3	Mathématiques	CCF <sup>(2)</sup> écrite : 2 situations / 1h	2

Epreuves facultatives :

		Forme de l'épreuve	Coef
UF1	Langue Vivante facultative	EPFF <sup>(1)</sup> préparation 15' + orale 15'	1
UF2	Engagement étudiant	CCF <sup>(2)</sup>	1

(1) EPFF : Epreuve Ponctuelle en Fin de Formation

(2) CCF : Contrôle en Cours de Formation

Obtention du diplôme si moyenne d'examen supérieur ou égale à 10/20 (sauf si la moyenne dans les enseignements professionnels est inférieure à 10). Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines épreuves certificatives après validation par les services du Rectorat.

**Diplôme préparé dans le cadre d'un contrat de professionnalisation**

Unités de certification professionnelles :

		Forme de l'épreuve	Coef
U4	Etude et conception de réseaux informatiques	EPFF <sup>(1)</sup> écrite / 6h	4
U5	Exploitation et maintenance de réseaux informatiques	EPFF <sup>(1)</sup> pratique / 3 h	3
U6	Valorisation de la donnée et cybersécurité	EPFF <sup>(1)</sup> orale / 1 h	7

Unités de certification d'enseignement général :

		Forme de l'épreuve	Coef
U1	Culture Générale et Expression	EPFF <sup>(1)</sup> écrite / 4h	2

*Actualisé selon la dernière version du Référentiel du diplôme*

U2	Langue Vivante Etrangère : Anglais	EPFF <sup>(1)</sup> orale / 45'	3
U3	Mathématiques	EPFF <sup>(1)</sup> orale / 1h35	2

Epreuves facultatives

		Forme de l'épreuve	Coef
UF1	Langue Vivante facultative	EPFF <sup>(1)</sup> préparation 15' + orale 15'	1
UF2	Engagement étudiant	EPFF <sup>(1)</sup> orale / 20'	1

(1) EPFF : **E**preuve **P**onctuelle en **F**in de **F**ormation

(2) CCF : **C**ontrôle en **C**ours de **F**ormation

Obtention du diplôme si moyenne d'examen supérieur ou égale à 10/20 (sauf si la moyenne dans les enseignements professionnels est inférieure à 10). Le titulaire d'un diplôme équivalent peut être dispensé de certaines épreuves certificatives après validation par les services du Rectorat.